

COMISSÃO DA CEDEAO

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation

ARAA



ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food

RAAF

Appel à Candidatures

Sélection d'un (e) Consultant(e), Coordinateur(trice) Régional(e), conseiller(ère) technique principal (e) expert (e) en marché et commerce des produits agricoles pour le Programme Régional d'Intégration des Marchés Agricoles (PRIMA).

Référence :	ARAA/PRIMA/2023/SCI/016
Date de publication	6 avril 2023
Date limite de réponse	05 mai 2023 à 17h00 GMT

1. Contexte

Les gouvernements de la République du Bénin et de la République du Togo se sont accordés avec le FIDA pour établir un cadre de réflexion régional dont l'objectif est booster la production agricole à travers l'augmentation des échanges commerciaux agricoles entre les deux pays. Il s'agit d'intensifier les échanges intra-communautaires au sein de la CEDEAO conformément à la vision à long terme d'une zone de libre-échange continental africaine (ZLECAF).

Le Programme régional d'intégration des marchés agricoles (PRIMA) répond aux demandes des gouvernements du Bénin et du Togo concernant un programme régional d'intégration des marchés agricoles dans l'esprit de la zone de libre-échange du continent africain (ZLECAF) aux niveaux sous-régional et continental. Les deux pays soulignent la nécessité de constituer une zone de commerce agricole plus intégrée, en particulier pour mieux renforcer leur position dans les principaux corridors commerciaux de la CEDEAO et conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine ainsi qu'à la stratégie sectorielle du NEPAD.

La conception du PRIMA s'est basée sur (i) une prise en compte des enseignements tirés par la mise en œuvre des programmes FIDA au Bénin et au Togo, (ii) les priorités politiques et stratégies de développement des deux pays ; (iii) les ODD des Nations Unies et les priorités stratégiques et politiques du FIDA ; (iv) l'Agenda 2063 de l'Union africaine ; et (v) les échanges d'informations avec autres partenaires techniques et financiers.

Le PRIMA a été approuvé par le Conseil d'Administration du FIDA en décembre 2020.

2. Brève présentation du Programme

L'objectif global de PRIMA est de stimuler le commerce agricole régional pour créer des emplois pour les femmes et les jeunes, augmenter les revenus et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des ruraux pauvres.

L'objectif de développement est de soutenir la transformation durable de l'agriculture familiale au Bénin et au Togo en améliorant les performances des pôles commerciaux sous-régionaux et des couloirs de transport transfrontaliers tout en favorisant l'entreprenariat rural pour les jeunes et les femmes, et en intégrant pleinement les petits exploitants dans les marchés nationaux et sous-régionaux.

Le PRIMA sera mis en œuvre par le biais de deux projets nationaux (PRIMA-Bénin et PRIMA-Togo) sur une période de 6 ans (de 2022 à 2028) en ciblant particulièrement les corridors commerciaux transfrontaliers communs aux deux pays et aux autres pays de la CEDEAO. La dimension régionale du PRIMA sera coordonnée par une unité régionale d'assistance technique (UniRAT) logée au sein de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) basée à Lomé au Togo. Elle accompagnera principalement les actions de coordination

régionale, suivi-évaluation et gestion des connaissances, intégration des marchés, dialogue politique et mise en œuvre de l'engagement citoyen.

Le programme comporte trois composantes techniques et une quatrième composante de coordination et de gestion fiduciaire. Les composantes techniques sont : i) Intégration des marchés et entrepreneuriat rural ; ii) Transformation de l'agriculture familiale adaptée au changement climatique ; iii) Dialogue politique et engagement citoyen.

Composante 1 : Intégration des marchés et entrepreneuriat rural

La composante 1 soutiendra les activités visant à améliorer la performance des infrastructures logistiques et de commercialisation existantes favorisant les flux de produits agricoles dans les couloirs commerciaux sous-régionaux et transfrontaliers en (i) ouvrant des zones de production réhabilitées aux marchés agricoles régionaux avec une accessibilité cohérente et permanente (routes rurales), (ii) réhabilitant et améliorant la qualité des marchés de demi-gros existants, (iii) assurant une gestion et un entretien durables des infrastructures économiques publiques, (iv) renforçant les capacités entrepreneuriales des jeunes, des femmes et des OP impliquées dans cette initiative régionale.

Composante 2 : Transformation d'une agriculture familiale adaptée au changement climatique

La composante 2 est composée des trois sous-composantes suivantes : (i) Gestion durable des bassins versants transfrontaliers ; (ii) Développement et gestion durable des périmètres irrigués à petite échelle ; (iii) Amélioration de la sécurité nutritionnelle des familles et soutien à l'intégration des femmes. Les domaines d'intervention potentiels seront précisés lors de la mission de formulation. Cette composante développera la synergie et la complémentarité avec le portefeuille de projets en cours du FIDA en mettant l'accent sur l'agro-entrepreneuriat.

Composante 3. Dialogue politique et engagement citoyen

Cette composante vise à renforcer l'intégration économique régionale, dont la participation des organisations d'agriculteurs aux instances décisionnelles de la CEDEAO et des autres dispositifs régionaux de pilotage des stratégies de marché agricole à l'échelle transfrontalière. Le programme contribuera à atténuer les contraintes de politiques commerciales liées au commerce interrégional, en particulier les politiques non douanières. Cette approche permettra d'identifier les lacunes réglementaires (normes, qualité des produits agricoles).

L'objectif de cette composante est de renforcer les capacités des groupes cibles de PRIMA et des partenaires clés à tous les niveaux pour plaider en faveur de politiques publiques plus propices à l'intégration des marchés. Un premier ensemble d'activités sera lié à la collecte, aux études et à l'analyse de données pour définir un programme de dialogue politique. L'autre sera axé sur le renforcement des capacités des parties prenantes à mieux suivre et évaluer la mise en œuvre de PRIMA avec des propositions régulières sur les améliorations et les enseignements tirés à intégrer dans le dialogue politique (engagement citoyen).

Le Programme soutiendra l'intégration de marchés territoriaux transfrontaliers plus efficaces et plus performants au sein des corridors commerciaux régionaux conduisant à une transformation structurelle de l'agriculture familiale orientée vers le marché afin d'assurer un meilleur revenu à 90 000 ménages ruraux vulnérables (soit 516 000 personnes). L'intégration du commerce régional se fera par des investissements significatifs dans le développement d'un réseau cohérent d'infrastructures économiques comprenant la réhabilitation et la gestion durable de neuf marchés transfrontaliers de demi-gros et des 18 centres de collecte territoriaux et de 500 km de routes rurales. Les bénéficiaires seront impliqués dans la gestion et la maintenance. Le désenclavement des bassins de production et la demande croissante résultant de ce réseau régional de marchés réhabilités sera satisfaite par une augmentation de la production de 30% (riz, maraîchage, cultures associées) qui sera rendu possible par le développement d'une agriculture résiliente au climat sur 16 000 ha de terres de sous-bassins versants entourant 4 000 ha de plaines et bas-fonds. Il facilitera également la gestion transfrontalière des ressources naturelles.

Un dialogue politique efficace, enrichi de mécanismes de feed-back citoyen à temps opportun et de manière inclusive, permettra au PRIMA d'être plus stratégique, systémique et inclusif. Il y parviendra en (i) comblant les lacunes des politiques régionales et nationales existantes (c'est-à-dire en supprimant les obstacles physiques et non physiques pour un commerce agricole transfrontalier efficace entre les deux pays); et (ii) élargir l'accès à d'autres grands marchés régionaux et intrarégionaux au profit des petits producteurs vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes.

D'un point de vue politique, le programme adoptera une approche plus globale nécessaire à une intégration transfrontalière plus approfondie. En effet, l'amélioration des infrastructures et la facilitation des procédures commerciales sont importantes pour stimuler le commerce agricole, car les produits sont périssables et peuvent être rapidement affectés par l'inefficacité des douanes ou le manque d'infrastructures. Par ailleurs, il sera également nécessaire de prendre des mesures non tarifaires pour dynamiser le commerce intra et extrarégional dans les deux pays en harmonisant les règles d'origine et les normes, ainsi que les normes de produits conformes aux lignes directrices la CEDEAO et de l'UEMOA. La fourniture d'une assistance technique à différentes entreprises (en particulier les petits et moyens exportateurs) est indispensable pour aider les entreprises à se conformer aux normes régionales et internationales. Ceci est vital pour améliorer la qualité des produits exportés et dans la production de biens qui peuvent être vendus sur les marchés régionaux et internationaux. Il est essentiel de rendre les règles et procédures plus transparentes sur les sites Web des douanes afin de réduire les coûts induits par les barrières non tarifaires et ainsi permettre une mise en œuvre plus facile et plus efficace.

L'inclusion des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap, afin qu'ils puissent bénéficier de débouchés commerciaux accrus, impliquera des activités de programme liées à la formation à l'esprit d'entreprise et au financement de plans d'affaires de 540 "agri preneurs" et de 1 200 initiatives par le biais de coopératives rurales de jeunes et de femmes.

L'ensemble spécifique d'activités pro-nutrition et sexospécifiques du Programme, y compris pour les droits fonciers des femmes, les chaînes de valeur sensibles au genre (à savoir le moringa, le beurre d'arachide) et les

entreprises (transformation du riz), ainsi que l'augmentation prévue des revenus provenant des régions l'intégration commerciale, va être propice à l'amélioration de l'alimentation familiale, de la nutrition et de la sécurité alimentaire des ménages ciblés.

3. Rôles/Responsabilités

Le(la) conseiller(ère) technique principal (e), expert (e) en marché et commerce des produits agricoles est le /la coordonnateur/coordonnatrice de l'Unité Régionale d'Assistance Technique (UniRAT) pour la coordination régionale du Programme Régional d'Intégration des Marchés Agricoles et a pour mission d'assurer la coordination de la mise en œuvre opérationnelle du PRIMA. Il(elle) est placé(e) sous l'autorité hiérarchique du Directeur Exécutif de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation de la CEDEAO (ARAA) et travaillera sous la supervision technique du chef de la Division des Opérations Technique de l'ARAA

Le poste sera basé à Lomé, au Togo auprès de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation de la CEDEAO (ARAA).

A ce titre, il(elle) sera chargé(e) des tâches suivantes :

- Coordonner l'exécution technique et financière des activités de la composante régionale Programme en relation avec les coordonnateurs du PRIMA Bénin et du PRIMA Togo et les partenaires comme le ROPPA afin d'atteindre les résultats escomptés conformément au document de projet et à l'accord signé entre le FIDA et la CEDEAO ;
- Veiller à la préparation des documents à soumettre pour avis de non-objection du FIDA : programme de travail (PTBA), plan de passation des marchés ; etc. ;
- Assurer la cohérence et l'harmonisation des approches et des modalités de mise en œuvre des activités du Programme en appui aux UGP nationales et l'arrimage des activités d'ensemble du Programme avec les priorités de la politique agricole régionale ;
- Suivre les prestataires de service qui pourraient être mobilisés pour accompagner la mise en œuvre du Programme (préparation des TDR, suivi des prestations) ;
- Assurer la mobilisation des partenaires, la coordination opérationnelle de l'action, et la gestion efficace et efficiente des ressources du PRIMA ;
- Assurer la gestion quotidienne du Programme, incluant les activités de management d'équipe ;
- Assurer le suivi des activités au niveau régional et entretenir des relations étroites avec les responsables du Programme dans les deux pays bénéficiaires (Bénin et Togo) ;
- Superviser et contribuer à l'élaboration des rapports intermédiaires et finaux d'exécution du Programme conformément aux dispositions contractuelles applicables aux financements du FIDA ;
- Superviser la production, dans les délais, des rapports périodiques d'exécution du Programme ainsi que des rapports présentés lors du

- Comité de Pilotage Régional du Programme ;
- Contribuer à l'organisation pratique des réunions du CPR, des Comités Techniques de Suivi (CTS) et des réunions avec les différents partenaires de mise en œuvre du Programme ;
- Veiller à la facilitation des échanges, la circulation de l'information et la coordination (élaboration de PV de réunions, comptes rendus de visites ou de missions, etc.) entre tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Programme ;
- Développer la concertation et la collaboration avec toutes les parties prenantes du programme et le bailleur de fonds ;
- Organiser et contribuer à la bonne tenue des missions, de revue à mi-parcours et d'achèvement ;
- Veiller à l'archivage continu des dossiers du Programme ;
- Assurer une synergie et une complémentarité avec les programmes ayant des liens avec l'objet du Programme ;
- Exécuter toutes autres tâches en rapport avec l'atteinte des objectifs du Programme.

4. Qualifications, expériences, compétences

Qualifications

Être titulaire d'un diplôme d'une Université reconnue de niveau minimum master, Bac + 5 ans au moins dans une discipline du développement rural ou dans des domaines connexes (agronomie, agroéconomie, économie, etc.) ou dans le Commerce ou en Gestion ;

Expériences

- Au moins dix (10) ans d'expérience dans le domaine de la gestion de programmes/projets liés au commerce transfrontaliers des produits agricoles, au développement rural, à la gestion de la sécurité alimentaire ;
- Disposer d'au moins 5 ans d'expérience dans la coordination de projets ou programmes régionaux ou nationaux dans le domaine du commerce transfrontalier, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest ;
- Avoir une connaissance pratique du financement de projet par les bailleurs de fonds bilatéraux ; une expérience pratique avec des projets financés par le FIDA serait un atout.

Compétences

- Bonne connaissance de la problématique et des enjeux de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du commerce transfrontalier des produits agricoles en Afrique de l'Ouest ;
- Connaissance en analyse des politiques agricoles et de commerce ;
- Bonne connaissance des politiques agricoles, de sécurité alimentaire et nutritionnelle et des textes régissant le commerce dans l'espace CEDEAO ;
- Connaissances en planification et mise en œuvre de projets/programmes (notamment méthodologie du cadre logique, de la gestion axée sur les résultats et de la méthodologie du cycle de projet) ;
- Excellentes capacités de leadership (autonomie, leadership d'une équipe multiculturelle, écoute active, représentation de la CEDEAO, gestion des conflits, délégations, etc.) Excellentes capacités de communication (écrite/orale, compétences interpersonnelles, de négociation, de réseautage et de présentation) ;

- Bonne maîtrise des outils de la bureautique (Word, Excel, PowerPoint, etc.) ; Être familier avec un environnement de travail multiculturel ;
- Maîtrise parfaite du français et de l'anglais.

5. Conditions générales pour tous les postes

- Le consultant sera basé à Lomé au Togo, au siège de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation ;
- La durée du contrat est d'un an renouvelable après son évaluation satisfaisante et en fonction de la disponibilité de ressources.
- La mission est à plein temps et exclu de facto tout autre engagement incompatible avec cette condition
- Le(la) Consultant(e) est appelé(e) à s'abstenir de toute situation qui pourrait le mettre en conflits.

6. Procédures de sélections

6.1. Eligibilité et qualifications

La Commission de la CEDEAO, à travers l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) invite par la présente les personnes physiques à manifester leur intérêt pour fournir les services requis en fournissant les informations démontrant qu'il possède les qualification requises l'expérience pertinente pour réaliser la mission. Les critères de qualifications et d'expériences mieux décrites dans les termes de référence.

L'attention des consultants individuels intéressés est particulièrement attirée sur l'article 117 du Code révisé des marchés publics de la CEDEAO (« Infractions commises par les candidats, les soumissionnaires et les lauréats »), qui fournit des informations sur les pratiques corrompues ou frauduleuses dans la concurrence ou l'exécution d'un contrat. En outre, veuillez-vous référer aux informations spécifiques suivantes sur les conflits d'intérêts liés à cette mission conformément à l'article 118 du Code des marchés publics révisé de la CEDEAO.

6.2 Dossier de candidatures

Le dossier de candidature est constitué :

- Une lettre de motivation, incluant le délai de disponibilité ;
- Un curriculum vitae récent détaillant l'expérience professionnelle et les missions similaires ;
- Trois références professionnelles (Noms et prénoms, fonctions actuelles, fonctions au moment de la collaboration avec le/la Consultant(e), email et contacts téléphoniques) ;
- Copie du diplôme le plus élevé dans une discipline du développement rural ou dans des domaines connexes (agronomie, agroéconomie, économie, etc.) ou dans le Commerce ou en Gestion ; ;
- Copie des attestations de travail ou de service rendus, énumérées dans le curriculum vitae.

6.3 Réception des candidatures

- Date et heure limite de réception des candidatures : 05 mai 2023 à 17 H00 GMT.
- Liens de soumission : les candidatures seront soumises par téléchargement à l'adresse :Dropbox
<https://www.dropbox.com/request/Mh1CdrHRSC3pUPhp8SCW>
- Format des candidatures : la candidature doit être sous la forme d'un seul fichier PDF.
- L'ARAA se réserve le droit de ne pas considérer les candidatures ne respectant pas les conditions de soumission ci-dessus.

6.4 Méthode de sélection

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection de consultant individuel décrite par le « Règlement sur la passation des marchés. » de la CEDEAO. Une interview d'évaluation des connaissances, compétences et aptitudes pourra être organisée avec les meilleurs candidats. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés. A compétences égales, les candidatures féminines seront privilégiées. L'ARAA se réserve le droit de ne pas donner de suite à cet avis.

6.5 Demande d'information complémentaires

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires en écrivant aux adresses électroniques suivantes : procurement@araa.org cc : ctienon@araa.org, mnakorba@araa.org avec en objet « SCI016- PRIMA- Coordonnateur(trice) Régional(e) ».